

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-7/04

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Ajustement de la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne pour l'année 2010.

En accord avec le SDIS, ce rapport propose l'ajustement de la participation départementale attribuée au SDIS pour l'année 2010. Compte tenu des efforts de gestion réalisés par le SDIS et des contraintes budgétaires fortes qui s'imposent au Département, le SDIS peut solliciter une contribution moindre du Département en l'arrêtant à 106 700 000 €, contre 108 200 000 € voté au BP 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/07 en date du 1^{er} février 2010, fixant la contribution départementale 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

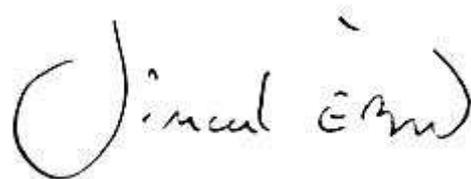
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De ramener la participation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne pour l'année 2010, de **108 200 000 €** à **106 700 000 €**

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ